

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 1 (1863)  
**Heft:** 50

**Artikel:** Lausanne, le 7 novembre  
**Autor:** J.C.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-176782>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

*Paraissant tous les Samedis*

LITTÉRATURE NATIONALE —

AGRICULTURE — INDUSTRIE

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (*franc de port*):

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**Lausanne, le 7 novembre.**

L'assemblée publique convoquée par les soins de la Société industrielle et commerciale, dans le but de provoquer la formation de l'Union vaudoise de crédit dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a eu lieu jeudi 3 courant, à l'hôtel-de-ville de Lausanne, sous la présidence de M. Hoffmann-Rittner. L'importance de ce projet nous fait un devoir de rendre compte de cette première séance d'essai qui, nous l'espérons, aura pour résultat de doter notre pays d'une institution éminemment utile à l'industrie et au commerce de tous les degrés.

M. Ruchonnet, avocat, président de la Société susmentionnée, a ouvert la séance par un discours dans lequel il traite la question du crédit, les différentes formes qu'il a prises jusqu'ici chez nous et les lacunes qu'il présente encore pour répondre à tous les besoins, qui ont pris de l'extension à mesure que les institutions de crédit se sont développées. La Société, frappée de cet état de choses, a étudié les innovations et perfectionnements réalisés à cet égard dans divers pays étrangers et, toutes comparaisons faites, s'est convaincue que les *unions de crédit* de Belgique peuvent parfaitement être imitées chez nous où l'esprit de mutualité est si répandu. L'orateur explique ensuite très-clairement le principe, le mécanisme et le fonctionnement de l'institution qu'on propose de fonder dans notre canton; institution qui marche parfaitement à Bruxelles, à Gand et autres villes, et dont les progrès depuis 1858 ont été si rapides, qu'en 1862 le nombre des membres et du capital de garantie ont plus que déculpé.

M. Curchod présente quelques chiffres tendant à élucider la question au point de vue pratique; cette statistique, fondée sur des données positives, est si modérée, si conforme au possible, qu'elle eut pour effet de compléter la conviction de l'assemblée.

Après une longue discussion animée par la bienveillance à laquelle prennent part plusieurs personnes, l'assemblée prononce son adhésion au projet par un vote unanime et adopte une liste de vingtune person-

nes formant une commission chargée d'élaborer un projet de statuts définitifs, de préparer les règlements et moyens d'exécution.

J. C.

**Anecdotes suisses.**

**TROIS HOMMES FORTS DU CANTON DES GRISONS.**

(Voir le n° 48 du *Conteur Vaudois*).

*Ulric Schoch de Malix* n'est pas le seul compatriote qui ait donné des preuves aussi convaincantes de la force athlétique de nos montagnards; il y en a d'autres encore qui méritent tout aussi bien qu'on en fasse mention honorable.

En disant cela, le vieillard reprit sa pipe pour la bourrer de nouveau, au grand plaisir de la jeunesse qui l'entourait, car elle s'attendait non-seulement à de nouvelles bouffées de tabac, mais aussi à de vieilles historiettes qui chatouillent si bien l'oreille et le cœur, le soir auprès du poêle, quand la neige fouette les fenêtres.

— Oh ! de grâce, racontez-nous encore une ou deux de ces belles aventures d'ancien temps, la cloche de neuf heures n'a pas encore sonné<sup>1</sup>.

Cette prière était adressée au vieillard par un garçon de 17 ans dont la haute taille et la force précoce promettaient à la famille un digne successeur du robuste Uoli.

— Eh bien, mon brave gars, dit le grand-père, après avoir mis sa pipe en bon train, je veux vous raconter encore quelques tours de force de *Jean de Prada*, dont les prouesses sont assez connues, non-seulement dans son village natal, mais à Coire même, puisque l'une d'elles lui a valu une récompense nationale.

<sup>1</sup> Dans quelques villages de la Suisse, de l'Alsace et du grand duché de Bade, on a la coutume de se servir de la cloche dans les soirées d'hiver pour donner des signaux aux voyageurs attardés ou égarés dans la neige. Cette sonnerie charitable se fait entendre de 7 heures à 10 heures et alterne de village en village. Le son des différentes cloches est si connu qu'on distingue facilement la localité.